Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260121-2101202611-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 21 janvier 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 19** **Puis 20 à compter du point 2** **Puis 21 à compter du point 3**	**Etaient présents** : MME GOHIER, MM JUGAN, LECLERC MMES, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST (à partir du point 2), MANCEAU, MM GEFFRAY, BENOIST (à partir du point 3), CHERON, GUIHEUX, BAZIN, CONNEAU, RESCAN, MME SOULIMAN, M OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés :** MME LE GALL-LE BLEIZ, MM, DANION, DUFRESNE.
Nombre de votants : 22 **Puis 23 à compter du point 2** **Puis 24 à compter du point 3**	**Pouvoirs :** MM JUGAN, PASDELOU, RESCAN. **Absents excusés** : / **Absents** : MM BODIN, MMES CHASSAT, GOURVEZ, MM TRIHAN, ROSE. Monsieur Jean-Michel CHERON a été élu secrétaire de séance.

11. DECLASSEMENT D'UNE DÉPENDANCE DE LA VOIE COMMUNALE N°405 (PARTIE TROTTOIR) « RUE DE LA GUEDELAIS » ET CESSION – *REGULARISATION* - -ANNEXE-

Commission Urbanisme et mobilités – "Petites Villes de Demain" du 8 octobre 2025 – avis favorable

Rapporteur : David JUGAN

Lors du bornage réalisé par le cabinet géomètre Eguimos pour le compte de M. Tourillon « rue de la Guédelais », il a été relevé que l'emplacement de la voirie communale n°405 (partie trottoir) et les limites de terrain cadastré ZD 666p (muret privé) ne sont pas conformes au cadastre.

Afin de se conformer à l'état des lieux actuel, il est convenu de procéder à un déclassement de 9 m² du domaine public et à sa cession au profit de M. Tourillon.

Le déclassement et la cession ne portant pas atteinte à l'affectation initiale puisqu'il n'y a pas de remise en question des conditions de desserte et de circulation, aucune enquête publique préalable n'est requise.

Un avis du Domaine sur la valeur vénale a été émis le 22 octobre 2025.

Le prix de cession a donc été fixé à 20 € / m² ; soit 180 € pour les 9 m² concernés.

Etant donné que ce dossier peut être assimilé à une régularisation des limites, il est proposé de partager les frais d'acte entre M. Tourillon et la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260121-2101202611-DE

- d'émettre un avis favorable au déclassement d'une dépendance de la voie communale n°405 pour une surface de 9m² et à sa cession au profit de M. Tourillon,
- de valider cette cession au prix de 20 € / m²,
- de partager à parts égales les frais de notaire entre M. Tourillon et la Commune, sachant que ce dossier sera confié à l'Office Notarial NOTA BENE,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable au déclassement d'une dépendance de la voie communale n°405 pour une surface de 9m² et à sa cession au profit de M. Tourillon,
- de valider cette cession au prix de 20 € / m²,
- de partager à parts égales les frais de notaire entre M. Tourillon et la Commune, sachant que ce dossier sera confié à l'Office Notarial NOTA BENE,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 24

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470